



De : Intersyndicale de l'association AIDES [mailto:aideslaverite=free.fr@mail344.us2.mcsv.net] **De la part de** Intersyndicale de l'association AIDES

Envoyé : vendredi 4 avril 2014 15:27

À : memoires.sexualites@free.fr

Objet : AIDES : Signature d'un accord partiel syndicats-direction sur les mesures sociales d'accompagnement du PSE

Communiqué de l'intersyndicale CFDT CGT FO SUD de AIDES

AIDES : Signature d'un accord partiel syndicats-direction sur les mesures sociales d'accompagnement du PSE

Le 12 décembre 2013, la direction générale de l'association AIDES annonçait un « plan de sauvegarde de l'emploi » (PSE), prévoyant 65 suppressions et 22 créations de postes parmi les 130 salarié-e-s des fonctions supports.

Fruit d'une mauvaise gestion humaine et financière identifiée et documentée depuis plusieurs années (Rapports de la Cour des Comptes, de SECAFI, du Comité de la Charte, de Mazars, avis du CCE), **la situation actuelle aurait pu être anticipée et évitée** : de 2009 à 2012 les ressources de l'association ont augmenté de 10,5%, passant de 36,8M€ à 40,6M€.

Ce plan de licenciements a d'autant plus choqué que le 22 juin 2013 le DG annonçait fièrement au congrès de AIDES « une période d'accalmie structurelle », une « consolidation de la structure » et « de simples ajustements pour peaufiner notre merveilleuse association » !

La colère s'amplifia le 9 janvier 2014, quand la direction annonça aux représentants syndicaux que les indemnités de licenciement seraient limitées au strict minimum qu'impose la loi (1/5 de mois de salaire par année d'ancienneté, +2/15 au-delà de 10 ans)... alors que le communiqué de la direction nous promettait les « meilleures conditions possibles » ! **Les négociations s'annonçaient difficiles.**

Il aura fallu la mobilisation active, unitaire et participative des salarié-e-s (syndiqué-e-s et non syndiqué-e-s) et de leurs organisations syndicales, deux mois de négociations, plusieurs assemblées générales, des tracts et des communiqués, des salariés impliqués et porteurs de propositions pour l'avenir de AIDES, des argumentaires construits par les salarié-e-s eux-mêmes, des rapports d'expertises fouillées, un débrayage et une journée de grève, un rassemblement sur le Pont des Arts, une intersyndicale unie et offensive, le retrait des syndicats de la table des négociations, une pétition de volontaires solidaires, et plusieurs articles dans la presse **pour que la direction accepte enfin de négocier des mesures sociales d'accompagnement pour les salarié-e-s touché-e-s par les licenciements.**

Ce que nous avons signé

Mardi 25 mars, nos 4 délégations syndicales ont signé avec la direction un accord partiel sur le PSE qui inclue les mesures sociales d'accompagnement que nous avons obtenues à l'issue de ces deux mois de mobilisations et de négociations :

- **Indemnités supralégales de licenciements** (en plus du minimum légal) : 0,4 mois de salaire par année d'ancienneté avec un plancher de 1000€/année d'ancienneté pour les salaires inférieurs à 2500€ bruts ; et un plancher minimal de 3000€ pour les salariés ayant moins de 3 ans d'ancienneté.
- **Mise en place d'un plan de départ volontaire** (ce qui augmente les possibilités de reclassements internes) avec une prime incitative de 4500€ à 6000€, en plus des indemnités de licenciements et des autres mesures d'accompagnement (au départ la direction ne voulait pas de PDV).
- **Prime de départ volontaire à la retraite égale à 6 mois de salaires** pour les salariés pouvant partir en retraite à taux plein (au départ, la direction prévoyait une prime d'un mois).
- **Aide à la formation de 4000€ à 6000€** pour financer une formation (le double du montant initial prévu par la direction), + 500€ pour les RQTH et les plus de 50 ans.
- **Aides à la mobilité pour un reclassement interne ou externe** : 5 jours de congés supplémentaires, frais de déménagement payés, prime de 500€, double loyer pris en charge jusqu'à 1000€ par mois pendant 3 mois, ou 12 mois si enfant scolarisé.
- **Dans le cadre du reclassement interne : en cas de déclassement** d'une catégorie, salaire moyen de la catégorie +1% par année d'ancienneté ; +1,5% si déclassement de deux catégories.

Pour résumer, nous avons signé cet accord partiel afin d'assurer la pérennité des mesures sociales d'accompagnement que nous avons obtenues à l'issue de ces deux mois de négociation et de mobilisation unitaire. Nous avons considéré que ces mesures représentent un compromis, certes, mais un compromis signable. Ce sont ces mesures que nous signons afin de permettre aux salariés touchés par le PSE de partir dignement. Ni plus, ni moins. Notre signature ne signifie pas que nous

accordons notre confiance à la direction, ni que nous considérons qu'elle aurait « bien géré » ce PSE. Nous savons combien il aura fallu se battre pour obtenir ces mesures. C'est pourquoi nous restons mobilisés et vigilants pour que les engagements signés par la direction soient respectés.

Forts de cette expérience, parce que nous sommes attachés à notre association et à l'avenir de lutte contre le sida, nous allons continuer de nous battre au sein de AIDES pour en finir avec une gestion individualisée des salariés « à la discrétion des directeurs » ; et au-delà de AIDES contre l'austérité et l'indifférence gouvernementales qui détruisent le mouvement associatif de lutte contre le vih-sida.

Ce que nous n'avons pas signé

Nous n'avons pas signé les raisons économiques du projet de licenciement

Depuis le début du PSE, nous sommes en radical désaccord avec les raisons invoquées par la direction dans sa communication publique pour expliquer les difficultés économiques actuelles de l'association.

Les délégations syndicales n'ont donc pas signé les raisons économiques du PSE.

Nous n'avons pas signé le nombre de suppressions de postes

Le projet de la direction prévoit 65 suppressions de postes. Comme l'écrit le rapport SECAFI mandaté par le CHSCT : « *L'évaluation de la charge de travail des postes supprimés est si négligée qu'on peut poser la question de la cause réelle des suppressions de postes (...). Les risques recensés sur la dégradation des conditions de travail et l'efficacité réelle de l'organisation projetée sont trop importants et tangibles pour une mise en œuvre en l'état.* » Nous nous sommes battus pour obtenir une réduction du nombre de suppressions de postes. Nous n'y sommes pas parvenus.

Les délégations syndicales n'ont donc pas signé le nombre de suppressions de postes.

Nous n'avons pas signé le découpage des catégories professionnelles fait par la direction.

Début janvier, la direction a publié une première liste de 23 catégories professionnelles regroupant 97 salariés parmi lesquels 65 postes sont supprimés. Nous avons dénoncé ces catégories si restreintes et ciblées qu'elles visaient plus des personnes que des postes. Le rapport SECAFI en a souligné les nombreuses incohérences. Pendant deux mois, la direction a défendu fermement le bien fondé de ses catégories... pour finalement présenter un nouveau découpage en 17 catégories regroupant 115 salariés (et toujours 65 suppressions de postes) la dernière semaine des négociations, donc trop tard pour pouvoir les retravailler.

Les délégations syndicales n'ont donc pas signé le découpage des catégories professionnelles.

Contacts

Pour **CFDT Santé Sociaux** : Thierry Trilles 06 64 69 69 97

Pour **CGT** : Mael Guillamet - 06 63 57 77 63

Pour **FO-Snepat** : Romuald Chaussivert - 06 85 66 99 48

Pour **Sud Santé Sociaux** : Renaud Delacroix - 06 10 70 27 21